

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2628

présenté par
M. Baupin

à l'amendement n° 534 de Mme Massat

ARTICLE 56

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Il en va de même pour le »

les mots :

« L'avis du ».

II. – En conséquence, compléter cet amendement par les mots :

« peut être recueilli dans les mêmes conditions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.